

CRITÈRE N°9

Antibioprophylaxie liée aux actes invasifs

L'antibioprophylaxie doit faire l'objet de protocoles et doit être adaptée à chaque chirurgie et acte interventionnel.

DESCRIPTION DU CRITÈRE :

L'infection est un risque pour toute intervention et, par exemple, en chirurgie l'on retrouve des bactéries pathogènes dans plus de 90 % des plaies opératoires, lors de la fermeture.

Ces bactéries sont peu nombreuses mais peuvent proliférer. Elles trouvent dans la plaie opératoire un milieu favorable (hématome, ischémie...) et l'intervention induit des anomalies de défenses immunitaires.

En cas d'implantation de matériel étranger le risque est majoré. L'objectif de l'antibioprophylaxie est de s'opposer à la prolifération bactérienne afin de diminuer le risque d'infection du site de l'intervention. Les protocoles existent et sont établis sur recommandation de la SFAR 2018.

La consultation préopératoire représente un moment privilégié pour décider de la prescription d'antibioprophylaxie.



QUESTIONS/RÉPONSES *pour vérifier ses connaissances*

QUESTION 1

**D'après vous, existe-t-il des protocoles liés à l'antibioprophylaxie
Si oui lesquels et où pouvez-vous les retrouver ?**

Réponse : protocole établi pour chaque discipline chirurgicale
Les protocoles sont disponibles sur cotranet dans l'onglet : phar

QUESTION 2

A quel moment doit-on administrer l'antibiotique ?

Réponse : l'antibioprophylaxie doit toujours précéder l'intervention dans un délai de de 0 à 60 minutes.

QUESTION 3

Pourquoi doit-on espacer l'injection d'antibiotique de celle des produits d'induction d'anesthésie ?

Réponse : afin d'isoler l'acte en cas de réaction allergique des produits.

QUESTION 4

Sur quel document officiel doit figurer la prescription de l'antibiotique ?

Réponse : sur le dossier d'anesthésie

QUESTION 5

Sur quel document officiel doit figurer l'administration de l'antibioprophylaxie ?

Réponse : sur la check list obligatoire du bloc opératoire

QUESTION 6

Quel indicateur est mis en place pour contrôler l'efficacité de l'antibioprophylaxie ?

Réponse : l'antibioprophylaxie permet de diminuer de 50 % le nombre d'infection au niveau du site opératoire

